

Arrêté du **30 JUL.** 2020 portant délégation de signature pour la direction en charge de la  
Gestion des Participations Stratégiques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD20019

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants,  
Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

### Article 1

I. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, directeur de la Direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions.

II. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions de la Direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques.

M. Olivier Sichel est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

III. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel à l'effet de signer, au nom du directeur général tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions du Code la commande publique dans la limite des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

### Article 2

Délégation est donnée à Mme Virginie Fernandes, directrice du Département chargé du pilotage des participations stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et assemblées générales d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions du département du pilotage des participations stratégiques ;

2° Tous autres actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 6.

Mme Virginie Fernandes est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du Département chargé du pilotage des participations stratégiques.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie Fernandes, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés au 2° du présent article à :

Mme Carole Abbey, Directrice de Participations ;  
M. Olivier Fabas, Directeur de Participations ;  
Mme Françoise Tauzinat, Directrice de Participations.

Mme Carole Abbey, M. Olivier Fabas et Mme Françoise Tauzinat sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du Département chargé du pilotage des participations stratégiques.

### **Article 4**

Délégation est donnée à M. Rémi Fournial, directeur du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Olivier Ravel, adjoint au directeur du département fusions et acquisitions, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 6.

M. Rémi Fournial et M. Olivier Ravel sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions.

### **Article 5**

Délégation est donnée à Mme Delphine Lemaire, responsable administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du Département chargé du pilotage des participations stratégiques, notamment les mandats de dépenses, titres de recettes et autres pièces se rapportant à ce département, sous réserve de l'article 6.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sichel, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés au III de l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite des attributions de leur département respectif, à :

Mme Virginie Fernandes, directrice du Département chargé du pilotage des participations stratégiques ;  
M. Rémi Fournial, directeur du Département chargé des opérations de fusions et acquisitions ;  
Mme Delphine Lemaire, responsable administratif et financier.

### **Article 7**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le

Eric Lombard